

Comment redéployer l'information jeunesse en Communauté française ?

Recherche commanditée par l'OEJAJ

Cette recherche, basée sur une trentaine d'entretiens semi directifs et un travail de recension bibliographique, cherche à traiter trois questions principales : *Quelle est la place des centres ou services d'information jeunesse dans une politique jeunesse en Communauté française de Belgique ? Quels objectifs et quelles modalités pour un portail unique d'information des jeunes ? Comment une enquête auprès des jeunes peut-elle éclairer l'élaboration de politiques publiques en matière d'information des jeunes ?*

En Communauté française de Belgique, comme dans la plupart des pays membres de l'Union Européenne, les pouvoirs publics ont mis en place ou ont soutenu des services d'information qui entendaient délivrer une information complète, actualisée et pluraliste afin d'aider les jeunes dans leurs choix ou leurs décisions. Cinquante ans plus tard, les choses ont bien changé et les services d'information jeunes sont amenés à réorienter leurs missions initiales. La diffusion des technologies de l'information et de la communication a introduit de nouvelles opportunités mais aussi de nouveaux défis. La prolifération d'informations de toutes sortes pourrait induire un sentiment de relativisme ou de dépossession et renforcer de ce fait l'incertitude du monde contemporain, ou au contraire, constituer un réservoir presque inépuisable d'idées, un diffuseur inédit d'utopies ou d'imaginaires collectifs.

Une chose est sûre : avec le web 2.0, c'est une vaste plateforme d'échanges qui a émergé. Les jeunes générations de nos sociétés contemporaines sont confrontées à de nouveaux défis et de nouveaux horizons ouverts notamment par la diffusion des technologies de l'information et de la communication. Ces défis prennent plus d'importance encore lorsqu'on considère le remodelage des âges de la vie, l'évolution du marché de l'emploi et des modes de gouvernance politique. C'est donc dans un contexte marqué à la fois par une incertitude croissante et par une surabondance de l'information que les jeunes sont poussés à poser des choix personnels : dans le modèle culturel des sociétés postindustrielles, il revient à l'individu-sujet-acteur de tracer le cours de sa vie, de formuler ses projets et de prendre des engagements responsables. Les exigences qui pèsent sur la jeunesse sont donc fortes.

A l'heure actuelle, les politiques publiques impulsées par la Communauté française de Belgique dans le secteur des organisations de jeunesse entendent contribuer à la mise en œuvre d'un programme d'éducation à la citoyenneté. Les différents opérateurs actifs dans le secteur des organisations de jeunesse, en ce compris les Centres d'Information Jeunesse, doivent former des CRACS, des Citoyens Responsables Actifs Critiques et Solidaires. L'incitation à la participation citoyenne fait écho aux directives ou aux lignes de conduite européennes, notamment dans le domaine de l'information destinée aux jeunes.

L'étude réalisée à la demande de l'OEJAJ comprend quatre grandes parties. Dans la première partie, on trouvera un résumé des directives européennes en matière d'information des jeunes et les principales orientations prises par les dispositifs d'information mis en œuvre dans les pays membres.

La deuxième partie est consacrée à un état des lieux de l'information jeunesse en Communauté française de Belgique, à la présentation des opérateurs, à l'identification des difficultés rencontrées et des enjeux émergents dans un contexte d'évolutions profondes et rapides. Les deux parties suivantes sont plus exploratoires : l'une interroge l'opportunité de création d'un portail web unique en Communauté française ; l'autre envisage les modalités d'une enquête à destination des jeunes.

L'activité des centres d'information en Communauté française est balisée par les dispositions du décret du 20 juillet 2000. Ce cadre légal, après dix années d'application, paraît frappé d'une certaine obsolescence. Les missions et les fonctions des centres d'information jeunesse paraissent toujours d'actualité, mais leur définition doit tenir compte de la multiplication des sources d'information, des supports, des modalités et surtout des contenus. Les Centres d'information jeunesse ne peuvent plus se limiter à délivrer des informations factuelles, ils doivent s'appuyer sur leur expertise pour répondre à de nouveaux besoins : vérifier la fiabilité des informations disponibles, orienter le jeune vers des interlocuteurs compétents, reformuler la demande d'informations en des termes plus précis, situer la demande dans un contexte plus global, éduquer aux « bons » usages du net, etc. La réorientation des missions passe par une analyse des besoins des jeunes, davantage que par la volonté de rencontrer leurs intérêts, leurs attentes ou leurs désirs. Elle passe aussi par un souci de rencontre des usagers potentiels : il s'agirait d'aller trouver les jeunes là où ils se trouvent et s'ouvrir à la diversité des publics. Et lorsqu'ils franchissent la porte de la permanence, assurer un accueil de qualité et une écoute active et attentive.

Le renouvellement de la mission d'information passerait-elle aussi par une réflexion sur les médias utilisés ? Certains évoquent le caractère désuet des affiches ou des supports papier ; le message semble devoir passer par l'image et le clip, par les réseaux sociaux. La visibilité des centres d'information laisserait aussi à désirer. D'autres préfèrent ne pas se jeter tête baissée dans l'utilisation des TIC au détriment des relations interpersonnelles. Les uns et les autres se rejoignent pour souligner la nécessité d'un échange, qu'il soit « virtuel » ou direct, entre le jeune et l'intervenant du Centre d'Information Jeunesse.

Dans ce contexte de remodelage de leurs activités, les centres d'information jeunesse sont amenés à aborder de nouveaux défis : éduquer à l'information, participer à la formation de CRACS ou encore assurer une mission de « veille sociétale », en portant à la connaissance des pouvoirs publics les besoins émergents que révèlent des demandes d'information marginales ou inédites. La question de la participation des jeunes à la production de l'information divise les acteurs du secteur. Certains voient dans cette injonction rappelée par les pouvoirs subsidiaires la marque d'une certaine défiance à l'égard des activités menées ; d'autres sont bien tentés par l'aventure mais se heurtent à d'importantes difficultés. Il reste encore à concevoir des modes de participation qui permettent aux jeunes de se confronter aux exigences de la gestion de ressources « réelles ».

Un ultime défi devrait être relevé si l'on entend contribuer à l'émancipation sociale des jeunes. Il n'est plus suffisant de délivrer une information brute ou directement consommable ; il s'agit de susciter l'esprit critique et la réflexion chez ceux qui la sollicitent ou qui la découvrent. C'est donc un effort de « pédagogisation » ou plus précisément encore de transposition didactique de l'information qu'il conviendrait de fournir.

Les acteurs du secteur jeunesse se sont rejoints pour souligner l'importance des collaborations entre les différents opérateurs, et avec des acteurs extérieurs au secteur. Ils ont aussi rappelé la difficulté des équilibres au sein des instances de régulation, qui ne sont pas encore des lieux de réflexion et des moteurs d'évolution, de remise en question et de prise de recul face aux pratiques actuelles.

La création d'une plate-forme Internet unique en Communauté française, réunissant les différents opérateurs reconnus par le décret du 20/07/2000, est-elle opportune ? De toute évidence, il ne s'agirait pas d'ajouter une couche supplémentaire à ce qui se fait déjà. Plusieurs scénarios ont émergé d'un focus group réunissant des représentants de chaque fédération de centres d'information jeunesse.

- Une fonction minimale : à la façon d'une gare de tri, renvoyer l'utilisateur aux coordonnées des différents opérateurs.
- Une fonction de médiation : porter les problèmes et les demandes des jeunes à la connaissance du grand public, des médias, des professionnels du secteur jeunesse ou des pouvoirs publics ; les transposer dans le champ des revendications politiques.
- Une fonction de lien entre les différents opérateurs et professionnels du secteur.
- Une fonction d'éducation à la citoyenneté et à l'engagement : offrir des ressources à ceux des jeunes qui entendent passer de l'action individuelle à l'action collective, ainsi qu'aux professionnels qui les encadrent ou les accompagnent.
- Une fonction pédagogique : proposer des clés de lecture des médias, expliquer comment accéder à l'information, comment la critiquer,...

A quelles conditions une enquête auprès des jeunes contribuerait-elle à éclairer les politiques publiques en matière d'information des jeunes ? A l'instar du dispositif mis en œuvre en Flandre, des moniteurs de la jeunesse pourraient être réalisés à des moments convenus avec les pouvoirs politiques, au travers d'enquêtes par questionnaire auprès d'un échantillon statistique. D'autres modalités peuvent être envisagées : une mutualisation puis une analyse des demandes émises en centres d'information, une enquête ponctuelle en milieu scolaire.

Cette recherche a tenté d'identifier les débats qui parcourent et structurent le secteur de l'information jeunesse et les opportunités qu'il conviendrait de saisir afin d'améliorer les dispositifs d'information des jeunes en Communauté française de Belgique. Certaines questions ne pourront être éludées et devront faire l'objet d'un débat entre les acteurs de l'information jeunesse et l'administration : quelle place accorder aux jeunes et à leur participation dans la production de l'information ? Quelles améliorations apporter au cadre législatif actuel ? Comment parvenir à une plus grande stabilité du secteur ? Comment susciter et entretenir l'effort d'autoévaluation chez les différents opérateurs ?